

## Séance ordinaire du 5 août 2024

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour d'août deux mille vingt-quatre (5 août 2024) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Paul Langevin, conseiller

Mme Line Bélanger, conseillère, et M. Jocelyn Isabelle, conseiller, sont absents.

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot de la mairesse*

##### *2. Adoption du procès-verbal*

##### *3. Correspondance*

##### *4. Trésorerie*

##### *5. Adoption des comptes fournisseurs*

##### *6. Autorisation – Officiers de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé – Application de la réglementation et délivrance de constats d'infraction relatifs aux règlements en matière de sécurité incendie*

##### *7. Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et de l'Office régional d'habitation des Chenaux*

##### *8. Travaux publics – Démission – Monsieur Achraf Yatribi*

##### *9. Appel de candidatures - Journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet*

##### *10. Direction du Service d'urbanisme – Démission – Madame Ilham Aazim*

##### *11. Mandat – Coefficient RH - Processus d'embauche - Direction du Service d'urbanisme*

##### *12. Mandat – Stantec Experts-Conseils Itée – Fourniture de services professionnels en ingénierie – Études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées*

##### *13. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 219, rue Principale, lot 2 546 838 du cadastre du Québec*

## Séance ordinaire du 5 août 2024

14. *Demande au ministère des Transports (MTQ) - Installation d'une signalisation visant à rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et du chemin Marcotte*
  15. *Autorisation - Embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial*
  16. *Motion de félicitations – Madame Patricia Landry – Membre du personnel d'entraîneurs de l'équipe canadienne de baseball féminin à la Coupe du monde de Thunder Bay*
  17. *Affaires diverses*
- Période de questions*
18. *Clôture de la séance*

2024-08-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

*Mot de la mairesse*

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 août 2024.

D'entrée de jeu, à l'approche de la rentrée scolaire, la mairesse rappelle aux citoyens que la sécurité des piétons, ainsi que celle des jeunes, est très importante pour le conseil municipal. Encore aujourd'hui, il y a beaucoup d'usagers de la route qui ne respectent pas les limites de vitesse. Elle leur demande leur vigilance pour ralentir et redoubler de prudence.

Elle poursuit en annonçant une bonne nouvelle pour ce qui est de la route des Pins : elle a travaillé avec le député, M. Simon Allaire, pour trouver un montant d'argent qui donnera un coup de main pour la réfection de la route des Pins qui est dans un piètre état. Donc, la municipalité procédera à la préparation des plans et devis dans le but de lancer l'appel d'offres en début d'année 2025, pour une réalisation des travaux au printemps 2025.

Ensuite, la mairesse mentionne que, pour le puits n° 7, la municipalité est en attente de l'approbation finale du ministère de l'Environnement.

Pour ce qui est des étangs aérés, elle annonce que, ce soir, le conseil municipal accordera le contrat à une firme d'ingénierie qui étudiera le dossier et lui présentera deux concepts qui seront également présentés au MAMH pour approbation et, ultimement, un concept sera retenu pour le dépôt de la demande d'aide financière pour l'exécution de la mise à jour des infrastructures de traitement des eaux usées.

De plus, elle souligne que, dans le dossier du *skate-park*, les travaux sont entamés et, comme elle l'a déjà mentionné, la réalisation finale est prévue pour le mois d'octobre 2024.

La mairesse poursuit en annonçant que, dans les prochaines semaines, 4 bornes électriques seront installées dans le stationnement de l'hôtel de ville. Il s'agit de 4 bornes de niveau 2 et le coût de recharge sera de 1 \$ par heure.

Par ailleurs, elle mentionne qu'un autre beau projet est en cours, soit la mise en place d'un nouveau site web. La municipalité a formé un comité pour faire une cure de rajeunissement au site web et à son image de marque. Le comité est composé de Nathalie Vallée, directrice générale, Ariane Bolduc-Bédard, directrice des loisirs, Mélanie Pratte, réceptionniste et commis à la perception et aux comptes recevables,

## Séance ordinaire du 5 août 2024

Stéphanie Lacharité, inspectrice en bâtiment et en environnement et elle-même, Nancy Mignault, mairesse.

Aussi, lors de la séance du 8 juillet dernier, elle a fait un oubli important, car l'implication de bénévoles dans les comités et les organismes mérite d'être soulignée : elle a oublié de remercier madame Magali Beaudry qui a participé à la mise en place du comité consultatif en environnement. Elle la remercie pour le temps, les idées et la grande implication au bon fonctionnement de ce comité. Elle lui souhaite bonne continuité dans ses futurs projets.

Ensuite, elle invite les citoyens à inscrire à leur agenda les mercredis 7 et 14 août à 19 h, car auront lieu au parc Réal-St-Onge les mercredis culturels. En première partie pour les deux soirs, Geneviève Raymond, Stéphanoise, suivie du duo Trad Grenier-Bordeleau pour le 7 août. Ensuite, le 14 août avec le groupe la Grande messe, hommage aux Cowboys fringants. De très belles soirées à ne pas manquer.

Elle annonce aussi que, les 30 août, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre prochains aura lieu la 24<sup>e</sup> édition du tournoi familial. Elle précise que les gens ont jusqu'au 12 août pour s'inscrire et que, comme chaque année, il y aura des activités familiales. Le samedi soir est prévu le spectacle d'Éric Masson, suivi des feux d'artifice. C'est un moment à ne pas manquer.

La mairesse poursuit en mentionnant que la 19<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de l'Association des loisirs se tiendra le 21 septembre prochain au club de Golf Links O'loup de Louiseville. Les inscriptions sont commencées et elle invite les gens à faire un quatuor : le coût est de 130 \$ par personne. Elle précise que le formulaire d'inscription a été inséré dans le journal Le Stéphanois de septembre et que les citoyens ont jusqu'au 14 septembre pour s'inscrire.

En outre, elle souligne que, du 28 juillet au 3 août avait lieu la Coupe du monde de baseball féminin à Thunder Bay. L'équipe canadienne a remporté la médaille de bronze et, parmi les membres du personnel d'entraîneurs, était présente la Stéphanoise, Patricia Landry. Félicitations à l'équipe!

Pour continuer, dans le dossier des premiers répondants, elle précise que la municipalité a recruté 5 personnes qui désirent s'impliquer. Elle sollicite à nouveau l'intérêt des citoyens, car il faut 6 personnes pour être en mesure de former les gens et relancer le service.

Aussi, la mairesse rappelle aux citoyens une information très importante : à partir du mois d'octobre, la collecte des ordures ménagères (bac noir) aura lieu une fois par mois, soit le 10 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre. Elle les invite à composter, car cela réduit énormément le contenu de la poubelle.

En terminant, elle leur souhaite un beau mois d'août et une bonne rentrée scolaire à tous!

Nancy Mignault,  
Mairesse

### 2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

## Séance ordinaire du 5 août 2024

2024-08-149 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2024-08-05 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2024-08-150 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2024-08-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2024-08-151 Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024*, totalisant 172 624,30 \$.
- Les prélèvements, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024*, totalisant 177 168,85 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2024*, au montant de 92 398,47 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

### 6. Autorisation – Officiers de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé – Application de la réglementation et délivrance de constats d’infraction relatifs aux règlements en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté les règlements suivants en matière d’application de règlements et de sécurité incendie :

- ✓ Le Règlement 411-2011 *sur la prévention incendie*;
- ✓ Le Règlement 450-2019 *sur les feux extérieurs*.

CONSIDÉRANT l’entrée en fonction de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de ses officiers;

## Séance ordinaire du 5 août 2024

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite renforcer l'application des règlements municipaux relatifs à la prévention incendie des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à la nomination du directeur incendie, du chef de division en prévention et du technicien de prévention incendie à titre de personnes officiellement autorisées à délivrer des constats d'infraction pour assurer le respect de ces règlements;

2024-08-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les officiers de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé suivants, soit le directeur incendie, le chef de la division en prévention et le technicien en prévention incendie, à faire appliquer la réglementation municipale en matière de sécurité incendie et à délivrer des constats d'infraction généraux relatifs aux règlements adoptés par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et de l'Office régional d'habitation des Chenaux

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et l'Office régional d'habitation des Chenaux demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Saint-Boniface, de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et de la Ville de Trois-Rivières un projet de regroupement des deux (2) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre pour la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès une recommandation favorable à ce regroupement;

2024-08-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et de l'Office régional d'habitation des Chenaux, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 8. Travaux publics – Démission – Monsieur Achraf Yatribi

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Achraf Yatribi, datée du 29 juillet 2024, dans laquelle il annonce sa démission de ses fonctions de journalier de classe 2 de statut saisonnier à temps complet, à compter du 26 août 2024;

## Séance ordinaire du 5 août 2024

- 2024-08-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Achraf Yatribi, journalier de classe 2 de statut saisonnier à temps complet, à compter du 26 août 2024.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
9. Appel de candidatures - Journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet
- CONSIDÉRANT que monsieur Achraf Yatribi, journalier de classe 2 de statut saisonnier à temps complet, a remis sa démission et annoncé qu'il quittera ses fonctions à compter du 26 août 2024;
- 2024-08-155 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire pourvoir le poste de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, et il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel de candidatures pour offrir ce poste. Un affichage de ce poste à l'interne sera fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
10. Direction du Service d'urbanisme – Démission – Madame Ilham Aazim
- CONSIDÉRANT la correspondance de madame Ilham Aazim, datée du 24 juillet 2024, dans laquelle elle annonce sa démission de ses fonctions de directrice du Service d'urbanisme, à compter du 2 septembre 2024;
- 2024-08-156 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de madame Ilham Aazim à titre de directrice du Service d'urbanisme, à compter du 2 septembre 2024.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
11. Mandat – Coefficient RH - Processus d'embauche - Direction du Service d'urbanisme
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de la directrice du Service d'urbanisme, en vigueur le 2 septembre 2024, il y a lieu de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne responsable de la direction du Service d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Coefficient RH pour le processus d'embauche à la direction du Service d'urbanisme, datée du 24 juillet 2024;
- 2024-08-157 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Coefficient RH pour effectuer le processus d'embauche complet d'une nouvelle personne affectée à la direction du Service d'urbanisme au sein de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, incluant le recrutement et la sélection, au coût de 7 900 \$, avant taxes, les options en sus, suivant l'offre de services professionnels datée du 24 juillet 2024.
- Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à signer le *Contrat de service de recrutement de personnel*, pour et au nom de la municipalité.

## Séance ordinaire du 5 août 2024

Il est également résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Mandat – Stantec Experts-Conseils Ltée – Fourniture de services professionnels en ingénierie – Études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relativement à la réalisation des études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que ce projet est réalisé dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU 2023) sous-volet 1.1. du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture des soumissions, le 17 juillet dernier, trois (3) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limites;

CONSIDÉRANT qu'un Comité s'est rencontré, afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres, et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 %, afin que l'enveloppe de prix soit ouverte;

CONSIDÉRANT que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	STANTEC	PLURITEC	WSP
Prix soumis, taxes incluses	79 217,78 \$	163 954,35 \$	216 181,74 \$
Pointage final	18,68	9,03	6,52
Rang	1	2	3

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT que, pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Stantec Experts-Conseils Ltée »;

2024-08-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que le conseil octroie le contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée, ayant obtenu le meilleur pointage et étant conforme, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie - études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées, comme recommandé par le Comité de sélection et conformément aux documents d'appel d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 68 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 219, rue Principale, lot 2 546 838 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la situation juridique du garage détaché sis au 219, rue Principale, sur

## Séance ordinaire du 5 août 2024

le lot 2 546 838 du cadastre du Québec, dans la zone 328, dont l'implantation actuelle est dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui interdit l'implantation d'un garage détaché en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme au plan d'urbanisme dans cette zone;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder la dérogation demandée causerait un préjudice au demandeur, puisque cela diminuerait la valeur de la propriété ou rendrait difficile la vente de l'immeuble à un éventuel acquéreur;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'a pas d'impact pouvant porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété, puisqu'aucune plainte à cet effet n'a été faite depuis la construction du garage en 1973;

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la présente demande ne sont pas en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2024-08-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 838 du cadastre du Québec, situé dans la zone 328, à l'effet d'autoriser la régularisation de la situation juridique du garage détaché sis au 219, rue Principale, dont l'implantation actuelle est en cour avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Demande au ministère des Transports (MTO) - Installation d'une signalisation visant à rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et du chemin Marcotte

CONSIDÉRANT la largeur des voies de circulation et l'éloignement des arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT le peu de visibilité des arrêts sis sur le boulevard des Forges et le boulevard Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, il a été constaté l'omission de faire l'arrêt obligatoire de la part des usagers de la route;

CONSIDÉRANT le risque de collision à haute vitesse;

CONSIDÉRANT que le chemin Marcotte est une route de juridiction provinciale;

2024-08-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports (MTO) l'installation d'une signalisation visant à rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et du chemin Marcotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



## Séance ordinaire du 5 août 2024

### 15. Autorisation - Embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial

2024-08-161

Il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de quatre (4) moniteurs pour l'animation du Tournoi de balle familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours, soit le 31 août 2024, de 10 h à 21 h, ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 2024, de 10 h à 18 h. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 16,75 \$/heure, pour un coût total de 1273 \$, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Motion de félicitations – Madame Patricia Landry – Membre du personnel d'entraîneurs de l'équipe canadienne de baseball féminin à la Coupe du monde de Thunder Bay

2024-08-162

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Patricia Landry, Stéphanoise et membre du personnel d'entraîneurs de l'équipe canadienne de baseball féminin, ainsi que toute l'équipe qui a remporté la médaille de bronze à la Coupe de monde de baseball féminin de Thunder Bay qui s'est tenue du 28 juillet au 3 août 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

#### Période de questions

Début : 19 h 54;

Fin : 20 h 05.

### 18. Clôture de la séance

2024-08-163

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Nancy Mignault,  
Mairesse

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.